



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de création d'un nouveau bâtiment de production de champagne rue Winston Churchill EPERNAY (51)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

POL ROGER ET COMPAGNIE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

d'Harcourt Laurent, Président du directoire

RCS / SIRET

0 9 5 | 7 5 0 | 1 1 3 | 0 0 0 2 9

Forme juridique

SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	La surface de plancher sera de 21 000 m ² , soit soumis à examen au cas par cas. L'installation sera également une installation classée pour la protection de l'environnement au régime de la "déclaration".

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société POL ROGER a son siège 1 rue Winston Churchill et un site de production de champagne rue de Bernon (ayant également un accès avenue de Champagne).

Le site rue de Bernon / avenue de Champagne est une installation classée soumise à déclaration depuis le 01 mars 2000, modifié le 11 mars 2015.

Le projet d'extension consiste à la création d'un nouveau bâtiment de 21 000 m², adossé aux bâtiments du siège rue Winston Churchill sur 4 niveaux.

Il est prévu de réaménager les anciens bâtiments de production de 1 400 m² avec démolition partielle.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs sont:

Déplacer une partie des installations de la rue de Bernon, pour disposer d'une plus grande surface de production, à production totale égale ;

Disposer d'une cave pour le vieillissement et « prise de mousse » d'une capacité de 3 500 000 de bouteilles et d'installations de remuage ;

Le projet de bâtiment comprendra les installations permettant les phases d'élaboration du champagne après la première fermentation en cuve et tirage ;

Faciliter les flux logistiques avec l'aménagement de 4 quais camions et une cours pour les manœuvres ou stationnement ;

Réaliser un projet d'architecture qui intègre un bâtiment à usage industriel, accolé au siège historique qui date du 19^e siècle ;

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Planning projet:

- > Instruction administratives de octobre 2018 à avril 2019
- > Début des travaux prévu pour avril 2019
 - préparation de chantier : avril -mai,
 - terrassement/ démolition: mai-juillet 2019,
 - fondations : juillet 2019-janvier 2020,
 - gros œuvre niveau -2: janvier 2020 -avril 2020,
 - gros œuvre niveau -1 : avril 2020 -juillet 2020,
 - gros œuvre Rdc: juillet 2020 -janvier 2021,
 - charpente métallique R+1: janvier 2021 -avril 2021,
 - couverture : janvier 2021 -octobre 2021,
 - second œuvre: avril 2021- février 2022,
- > levée de réserve et réception : avril 2022.

Impacts :

- > Impacts temporaires limités entre 2019 -2021: trafic de camions, bruit du trafic et des travaux, envol de poussières
- > Aire géographique impactée limitée aux rue Winston Churchill et rue Godard Roger
- > Mesures :
 - le stationnement des camions se fera sur site et non sur la voirie publique
 - Limitation des travaux aux horaires de 7h00- 19h00 en semaine
 - Arrosage des voiries en cas de salissures

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La société POL ROGER Champagne produit 1,6 million de cols par an, 16 000 hL/an.

La méthode champenoise a pour particularité de procéder à une première fermentation en cuve (vinification) puis une seconde fermentation lente en bouteille sur lies en cave (étape de la « prise de mousse » et du vieillissement). En pratique le champagne est vieilli 3 ans (sauf pour les millésimés où le vieillissement est de 5 ans, 7 ans chez POL ROGER).

L'exploitation consistera :

- Les bouteilles seront dégorgées (élimination des dépôts), puis dosées par ajout de liqueur (vin plus ou moins sucré).
- Elles seront ensuite bouchées, muselées, habillées, emballées en cartons, conditionnées sur palette et enfin expédiées.
- Le projet ne concerne donc que les étapes après tirage jusqu'aux expéditions de produits finis. Ainsi de nombreuses bouteilles seront stockées sur les niveaux -2 et -1 pour procéder à la fermentation lente et au vieillissement du champagne.

La production de 16 000 hL/an sera donc réalisée sur les 2 sites séparés de 350 m. Leurs activités sont complémentaires mais la distance entre sites les rend indépendants.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire et "déclaration pour la rubrique 2251" des installations classées pour la protection de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher	21 000 m ²
Nombre de niveaux	4 niveaux

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

1 rue Winston Churchill
51200 EPERNAY

Coordonnées géographiques¹

Long. 03°57'54"89 Lat. 49°02'27"02

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans EPERNAY à plus de 1,5km des ZNIEFF 1 ou 2 : -Massif forestier de la montagne de Reims (versant sud) et étangs associés -Vallée de la marne de Vitry-le-francois a Epernay -Massif forestier et étangs associés entre Epernay, Vertus et Montmort-lucy
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional de la Montagne de Reims se situe à 2 km
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La maison historique de POL ROGER est classée édifice de 2ème intérêt et le bâtiment qui fera l'objet d'un réaménagement est classé édifice de 3ème intérêt dans la ZPPAUP de la commune d'EPERNAY (zone de protection du patrimoine architectural et urbain) version 2003. Le projet se situe dans le périmètre de 500m de monuments historiques.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones potentiellement humides cartographiées par le SDAGE sont à 250 m du projet au plus proche. Notons que le projet se situe sur les coteaux à une altitude de 100 m NGF et que la Marne est située à 330 m de distance à une altitude de 70 m NGF.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EPERNAY est concerné par plusieurs PPR : -PPR Glissement de Terrain sur la Côte d'Ile de France – Secteur Vallée de la Marne - PPRn : 51DDT19870002 - R111.3, 51DDT20120007 - PSS débordement de la Marne, 51DDT20170001 - PPRi secteur Epernay (prescrit) Une usine SEVESO seuil bas est située à 2,6 km : CSGV qui réalise du stockage de produits agropharmaceutiques 300 tonnes produits phytosanitaires.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site BASOL se situe en face de la rue Winston Churchill. Pas de sites BASIAS à proximité.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les captages AEP les plus proches sont situés à 2,5 km en amont hydraulique de la vallée de la Marne et à 12 km en aval.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 750 m d'un site inscrit : le Mont Bernon.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	4,3 km FR2100312 Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés 5,3 km FR2100314 Massif forestier d'Epernay et étangs associés
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites les plus proches sont : - à 2 km des Coteaux historiques du champagne - à 7 km de l'Allée de platanes à Damery - à 750 m du Mont Bernon

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau public de la commune d'EPERNAY. L'eau sera utilisée pour le lavage des bouteilles et installations au cours du processus de dégorgement.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réservoir aquifère correspond à la craie du Sénonien et du Turonien supérieur. Un ouvrage BRGM BSS000LVJN indique la profondeur de la nappe à 72 m NGF. EPERNAY contient de nombreuses caves à champagne d'une profondeur jusqu'à 20 m. Le chantier ne prévoit pas de rabattement de la nappe, altitude de 100 m NGF Il n'est pas prévu de drainage, ni d'impact sur les eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le creusement de la craie est prévu pour atteindre le niveau -2 sur une partie du TN en pente. Les déblais seront valorisés localement pour le renforcement des chemins ou remise en forme des terrains du vignoble.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des remblais extérieurs seront nécessaires en sous couche de la cours camion. Ils devront respecter le cahier des charges de matériaux d'assises. L'utilisation de déblais pour remblaiement sera favorisée dans la mesure où la craie respecte ce cahier des charges.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terrains exploités en jardins privés. Il n'y a pas de continuité écologique référencée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones NATURA 2000 sont situées entre 4 et 5 km. Le projet n'aura pas d'impact sur ces zones (aucun rejet n'atteignant ces zones).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le zonage du projet est UA (PLU de DENAIN). Il n'y aura pas de consommation d'espaces naturels ou agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre d'un PPRT d'une installation SEVESO SH ne concerne le projet. Les procédés ne prévoient pas d'équipements dangereux. L'usage de chariots électriques fera l'objet de mesures de prévention : formation du personnel, délimitation de zones de circulation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les risques de crues de la marne ne concerne pas le projet se situant sur les côteaux d'EPERNAY. Le zonage B1 du PPR glissement de terrain du Mont Bernon se situe à 500m (au plus proche). Le projet ne sera pas concerné par cet aléa.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de rejets atmosphériques, ni de rejets aqueux dans le milieu naturel. Le projet n'engendrera pas de risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera du trafic de camions pour les livraisons et expéditions. Le trafic sera d'environ 4 camions par jour. L'accès sera direct depuis le rond-point de la départementale RD3 venant de Chouilly. A noter que ce trafic existait déjà avenue de Champagne, avenue touristique d'EPERNAY, l'itinéraire nécessitait de traverser le centre ville. Le projet aura une incidence positive sur le trafic en centre ville.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Tous les équipements potentiellement bruyants seront dans le bâtiment clos. Les 2 pompes à chaleur extérieures assurant le chauffage des locaux ainsi que la production d'eau glacée, auront une pression acoustique cumulée de 69dB à 10 m. Les premières ZER sont au plus près à 100 m, soit une atténuation de 24 dB (propagation en champs libre). Ainsi le bruit des machines est estimé à 45 dB à 100m, ce qui est un niveau faible dans une grande commune.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La production d'eau chaude du process est réalisée par ballon électrique. Le chauffage des locaux est réalisé par deux pompes à chaleur.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets d'eau de lavage dans le réseau d'assainissement de la commune d'EPERNAY. La convention de rejet existante de 2007 sera mise à jour avec le gestionnaire, la collectivité.</p> <p>L'exploitant sera soumis également à l'arrêté du 15/03/99 relatif aux prescriptions générales (déclaration sous la rubrique n° 2251). Des VLE seront applicables (DCO, DBO5 et MES) qui fera l'objet d'une surveillance.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>cf. ci-dessus pour les eaux de process.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les bas produits de dégorgement (vin avec dépôts de ferments) sont envoyés en tant que sous produit vers des distilleries.</p> <p>Des déchets d'emballage en faible quantité seront produits.</p> <p>Le curage régulier des ouvrages de prétraitement des EP de la cours constituera un déchet dangereux en faible quantité, curé par une société spécialisée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ABF a été consulté en 2017. Cf annexes. Afin d'apporter une cohérence des formes architecturales, le bâtiment prolonge la forme et le rythme de travées des halles de production existantes. Il se compose de 8 travées, depuis la cour du château jusqu'en limite rue Godart Roger. L'altitude des faîtages est légèrement supérieure à la halle existante.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en zone UA du PLU d'EPERNAY qui n'interdit pas les bâtiments liés à production de champagne.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Liste des projets ayant fait l'objet :

- d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 (IOTA) + une enquête publique
- d'une évaluation environnementale + pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public

Enquête publique IOTA :

- Aucune

Avis d'autorité environnemental (MRAE) :

- 24 janvier 2017 - Carrières de la Plaine de l'Ay - ICPE carrière alluvionnaire

Il n'y aura pas d'effets cumulés avec d'autres projets approuvés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures de réduction ont été prises :

- les sources sonores sont confinées dans le bâtiment sauf les groupes froids,
- pour le bruit des groupes froids : installation dans une zone sans vis-à-vis proches,
- pour les aspects patrimoine : concertation et respect des préconisations de l'ABF, forme architecturale en cohérence avec l'existant pour une meilleure intégration

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet présente de faibles impacts sur l'environnement, principalement en phase chantier (impacts temporaires).

- Nuisance sonore à priori modérée qui fera l'objet d'une surveillance,
- Impact positif sur le trafic avec désengorgement de l'avenue de Champagne,
- Les rejets aqueux, principalement des eaux de lavage, seront traitées par la station urbaine,
- Enjeux paysagers et de patrimoine d'EPERNAY pris en compte dans la forme architecturale du projet

Nous pensons donc que ce projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Des annexes sont fournies pour le présent dossier.

Elles concernent des éléments obligatoires listés ci-dessus au §7 et des éléments de précisions de certains points du dossier.

Comme le projet rentre dans le champs des ICPE à déclaration, une copie du dossier de déclaration est fourni (la déclaration sera réalisée sur le site de télédéclaration sur internet).

9. Engagement et signature

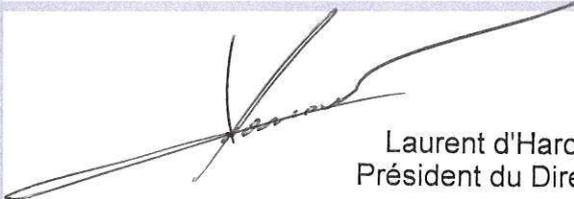
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à EPERNAY

le, 15/10/2018

Signature


Laurent d'Harcourt
Président du Directoire
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

POL ROGER & CIE S.A.
S.A. au capital de 6 150 000 €
A Directoire et Conseil de Surveillance
1, rue Winston Churchill
B.P. 199 - 51206 EPERNAY CEDEX
☎ 03 26 59 58 00
☎ 03 26 55 25 70
R.C.S. REIMS 095 750 113
SIRET 095 750 113 00029 - APE 1102 A
N° d'identification Fiscale - FR 80 095 750 113
E-mail : polroger@polroger.fr